

STAGE DE COMMUNICATION ANIMALE

15 & 16 septembre 2018

Animé par Lysiane Dietsch

Au Domaine de Tara, Roussillon (34)

(www.domaine-de-tara.com)

Réveiller votre ressenti, votre propre potentiel et construire une relation.

Apprendre par soi-même à communiquer avec un animal de manière ludique et structurée.

Améliorer la relation avec ses animaux et vivre plus en harmonie avec eux.

Ce stage "**Initiation**" sur 1 jour ½ est ouvert à tous, particuliers ou professionnels est composé d'une partie en salle (travail sur photos de vos animaux) et d'un travail pratique avec des animaux présents sur place.

Ce second jour est considéré comme du développement personnel puisque les animaux vont pouvoir nous guider et nous apporter de réels messages.

Oui de nouvelles portes vont s'ouvrir pour vous, pour vos animaux.



Horaires:

9h00 - 16.00 -17.00 pour le premier jour

9h00 - 14.00 pour le second jour

Des pauses à midi et d'autres plus courtes durant les journées seront aménagées.

Coûts:

245 euros pour le stage, documentation fournie

Un versement de 100€ est demandé pour réserver votre place.

(A envoyer à l'Association HorsExpression, 4 rte de Geiswasser 68600 Obersaasheim). Le solde étant à régler sur place.*

Nombre maximum de participants :

10 personnes

Clôture des inscriptions :

15 août 2018

Il conviendra à chacun d'emmener :

- une paire de chaussons ou grosses chaussettes confortable (pour l'intérieur)
- une petite couverture ou coussin confortable pour ceux qui souhaitent faire certains exercices au sol (notamment certaines détente)
- des vêtements pour être à l'extérieur (de saison)
- de quoi écrire
- au moins 5 photos d'animaux vivants différents qu'il connaît bien. Y ajouter le nom de l'animal au dos. Ces photos nous serviront de supports pour les différents exercices le 1^{er} jour.

Pour les renseignements complémentaires:

info@horseexpression.com ou www.horseexpression.com ou Facebook

** Les chèques d'acompte seront encaissés le mois du stage. Veuillez noter que cet acompte ne pourra pas être restitué en cas de désistement - il ne peut être remboursé qu'en cas d'annulation de la part de l'organisation.*